

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 18 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

M. Jean-Marie Le Guen, rapporteur.

2011 DASES 23 : Signature d'un avenant n°3 à la convention passée avec l'INSERM (Délégation Régionale Paris 12) pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Nathalie SPASSKY, lauréate 2008. Montant : 70 000 euros

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2511 et suivants ;

Vu la délibération en date du 29/30 septembre 2008 (2008 ASES 119) , notamment son article premier autorisant le Maire de Paris à signer, avec l'INSERM, une convention de financement de 4 années en vue de soutenir une jeune équipe de chercheurs dans la réalisation d'un programme de travail portant sur " le développement des cellules ciliées au cours de la neurogénèse ";

Vu l'article 2 de la même délibération attribuant une première subvention de 96 900 euros à l'INSERM (D.R. Paris 12) au titre de l'année 2008 ;

Vu la convention conclue entre les signataires le 03 novembre 2008, notamment son article 7 prévoyant la passation d'un avenant annuel ;

Vu la délibération du 19-20 Octobre 2009 (2009 DASES 42) ainsi que le 1^{er} avenant annuel signé le 10 décembre 2009 ayant permis à l'INSERM (D.R. Paris 12) de recevoir la subvention conventionnelle 2009 ;

Vu la délibération du 27-28 Septembre 2010 (2010 DASES 18) ainsi que le 2^{ème} avenant annuel, signé le 22 Novembre 2010 ayant permis à l'INSERM (D.R. Paris 12) de recevoir la subvention conventionnelle 2010 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel M. le Maire de Paris propose de soumettre à l'INSERM (D.R. Paris 12), l'avenant conventionnel annuel (N° 3) permettant de confirmer l'octroi de la subvention prévue au titre de 2011 en vue d'achever la recherche entreprise ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6^è Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 70.000 euros est attribuée pour 2011 à l'INSERM (Délégation Régionale Paris 12), Immeuble l'Expansion, 9-11 rue Georges Enesco – 94008 - Créteil CEDEX (Tiers : X 04391) afin de permettre à l'équipe de Nathalie SPASSKY de terminer ses travaux de recherche sur "le développement des cellules ciliées au cours de la neurogénèse" (Institut de Biologie de l'Ecole Normale Supérieure **-IBENS-** (CNRS UMR 8197/INSERM U 1024) 46, rue d'Ulm (5^è).

Article 2 : Le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant n° 3 à la convention du 03 novembre 2008 avec l'INSERM.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 23, nature 65738, ligne VF 55014 du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.